



**Dossier # : 1165291006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la construction d'une école primaire et préscolaire de 2 étages et de 14 classes au 1310, rue Lloyd-George – Annexe de l'école Notre-Dame-de-la-Garde – Lot 2 311 254

Il est recommandé :

D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le projet particulier visant à permettre la construction d'une école primaire et préscolaire de 2 étages et de 14 classes au 1310, rue Lloyd-George – Annexe de l'école Notre-Dame-de-la-Garde – Lot 2 311 254.

## SECTION I

### TERRITOIRE D'APPLICATION

**1.** La présente résolution s'applique au terrain formé du lot 2 311 254 illustré à l'annexe A en pièce jointe du présent sommaire.

## SECTION II

### AUTORISATIONS

**2.** Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction et l'occupation d'un bâtiment de 2 étages abritant une école primaire et préscolaire est autorisée sur ce même emplacement, conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger aux dispositions suivantes de la grille des usages et normes E01-06 : le rapport bâti/terrain maximal et le coefficient d'occupation maximal. Il est également permis de déroger aux articles suivants du Règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun (1700); 90, 91, 97, 105 et 167. Le bâtiment compris dans le projet ne sera pas soumis à la procédure de PIIA prévue à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun (1700).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celle prévue à la présente résolution s'applique.

### **SECTION III**

#### **CONDITIONS LIÉES À LA CONSTRUCTION**

- 3.** Le projet comporte une école sur le territoire d'application illustré à l'annexe A de la présente résolution.
- 4.** Le rapport bâti/terrain maximal du bâtiment est de 0,4.
- 5.** Le coefficient d'occupation au sol du bâtiment doit être d'un maximum de 0,85.
- 6.** La hauteur du bâtiment doit être d'un maximum de 2 étages.
- 7.** La marge avant minimale du côté de la rue Churchill est de 1 m.
- 8.** La toiture des bâtiments doit être plate et son revêtement de couleur claire permettant de réfléchir la chaleur.
- 9.** Les matériaux suivants sont autorisés pour le revêtement extérieur du bâtiment : la maçonnerie lourde, la brique d'argile, le bois teint ou peint, le fibrociment, le métal anodisé ou peint, le panneau de béton et la céramique d'une épaisseur minimale de 15 mm, assemblée de façon mécanique.
- 10.** Une fenêtre et une porte peuvent comporter une imposte ou une partie fixe.
- 11.** L'aire de stationnement doit comporter entre 0 et 10 cases. Si une aire de stationnement est réalisée au territoire décrit à l'article 1, une case de stationnement doit être réservée pour les personnes à mobilité réduite.
- 12.** La voie d'accès de l'aire de stationnement doit être d'une largeur pouvant varier de 5,5 à 6,7 m. Les cases de stationnement doivent être d'une largeur minimale de 2,75 m et d'une longueur minimale de 5,5 m.
- 13.** Les demandes de permis de construction déposées en vertu de la présente résolution doivent être accompagnées d'un plan d'aménagement paysager traitant des superficies libres de l'ensemble du projet, incluant la cour d'école, l'aire de stationnement, les cours et les accès piétons.

Le plan d'aménagement paysager doit prévoir, pour l'ensemble de l'emplacement, le nombre, la variété et la dimension des arbres ou arbustes devant être plantés sur le site.

- 14.** Les végétaux mentionnés à l'article 13 doivent être maintenus en bon état et remplacés au besoin. Le cas échéant, un végétal doit être remplacé par un autre de même essence ou par un végétal d'une essence équivalente.

La plantation d'un frêne est interdite.

### **SECTION IV**

#### **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

#### **SOUS-SECTION I**

##### **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**15.** Préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments* (11-018), les travaux suivants doivent être soumis à l'approbation d'un PIIA en vertu de la présente section :

- 1° une construction, incluant l'aménagement paysager;
- 2° un agrandissement;
- 3° une modification à l'apparence extérieure d'un bâtiment;
- 4° une modification à l'implantation d'un bâtiment.

Les objectifs et critères de la présente section s'appliquent aux fins de la délivrance des permis ou certificats mentionnés au premier alinéa.

**16.** En plus des plans et documents exigés lors de la demande de permis de construction, une étude de stationnement devra être déposée aux fins de l'étude des plans au PIIA.

## **SOUS-SECTION 2**

### **OBJECTIFS**

**17.** Les objectifs d'aménagement sont les suivantes :

- 1° implanter une nouvelle école primaire répondant aux besoins de la portion sud du territoire de l'arrondissement de Verdun;
- 2° assurer la construction d'une école présentant une architecture supérieure et durable;
- 3° assurer la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine s'insérant au quartier Crawford Park;
- 4° construire un bâtiment mettant de l'avant les principes du développement durable;
- 5° concevoir une cour d'école fonctionnelle accompagnée d'un aménagement paysager de qualité;
- 6° réduire les impacts du projet sur l'effet d'îlots de chaleur urbain et sur le rejet des eaux de pluie à l'égout.

## **SOUS-SECTION 3**

### **CRITÈRES**

**18.** Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° favoriser une composition architecturale contemporaine qui sera compatible au milieu d'insertion;
- 2° favoriser une composition architecturale affirmant l'usage scolaire du bâtiment;
- 3° favoriser une production architecturale et une architectonique durable et pérenne;
- 4° les façades doivent tendre à respecter les volumétries dessinées aux élévations de l'annexe B;
- 5° l'implantation du bâtiment doit tendre à se conformer au plan de l'annexe B;
- 6° favoriser une coloration avec des accents vivifiant les façades;
- 7° souligner la présence des entrées principales du bâtiment par le jeu de la volumétrie, les revêtements extérieurs et le traitement des saillies;
- 8° maximiser la plantation d'arbres sur les espaces libres du terrain, notamment en interface avec le domaine public et près de l'aire de stationnement;

9° favoriser la percolation des eaux de pluie dans le sol par l'aménagement paysager et par un aménagement écologique de l'aire de stationnement;  
10° aménager un espace pour le déneigement de l'aire de stationnement;  
11° l'aménagement de l'accès au rez-de-chaussée du bâtiment doit favoriser l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite;  
12° favoriser l'aménagement d'un espace de dépôt des ordures intégré à l'aménagement paysager et permettant d'en réduire l'impact visuel;  
13° l'aménagement de l'aire de stationnement doit répondre aux besoins de l'établissement, tout en considérant le nombre de places de stationnement sur rue disponible.

## **SECTION V**

### **DÉLAI DE RÉALISATION**

**19.** Les travaux de construction conformes à la présente résolution et aux autres dispositions de zonage doivent être amorcés dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

---

#### **Annexe A**

Plan du lot 2 311 254 préparé le 11 octobre 2011 par Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, et estampillé en date du 7 avril 2016 par la Division de l'urbanisme.

#### **Annexe B - Révisée**

Plan d'implantation et élévations du bâtiment à construire, pages A001, A301 et A302, préparés en 2016 par Riopel et associés architectes et estampillés en date du 28 juin 2016 par la Division de l'urbanisme.

---

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2016-06-30 07:49

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1165291006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la construction d'une école primaire et préscolaire de 2 étages et de 14 classes au 1310, rue Lloyd-George – Annexe de l'école Notre-Dame-de-la-Garde – Lot 2 311 254

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a adopté le premier projet de résolution lors de la séance ordinaire du 3 mai 2016. La consultation publique s'est tenue le 24 mai 2016 et plusieurs citoyens étaient présents. Une présentation du projet a été effectuée et les questions et commentaires des citoyens ont porté sur plusieurs aspects du projet. La capacité élevée de l'école et sa volumétrie ont été évoquées comme étant supérieure à l'échelle du quartier dans lequel elle s'implante. La signature architecturale unique et contemporaine a également été soulevée et questionnée sur sa capacité à s'intégrer harmonieusement dans le quartier. Les impacts du projet sur la circulation et sur le stationnement ont aussi été soulevés, notamment en relation avec la présence du CPE « Les Petits Lapins » et ses besoins en débarcadère sur le domaine public. Plusieurs citoyens ont mentionné que le stationnement sur rue était un enjeu dans le quartier et spécifiant la période hivernale comme davantage problématique à ce niveau. Finalement, plusieurs personnes ont évoqué les besoins du quartier Crawford estimés à environ 150 élèves de niveau primaire, alors que le projet est d'environ 300 élèves, l'école proposée comportant 14 classes. À ce niveau, les citoyens présents se questionnaient, à savoir si une école de moindre capacité ne serait pas plus appropriée pour le quartier. Les représentants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) ont répondu à certaines des questions des citoyens et ont démontré leurs besoins liés à l'accroissement du nombre d'élèves récemment observé pour l'arrondissement de Verdun et pour le quartier Crawford Park. La CSMB a indiqué que la desserte scolaire sera revue suivant la construction de cette école et que celle-ci sera d'abord offerte aux élèves du quartier, la proximité étant un critère primordial lorsque les nouveaux bassins scolaires seront révisés.

Suivant la consultation publique du 24 mai, la CSMB a revue l'architecture de son projet et les nouveaux plans sont déposés comme annexe au présent sommaire.

Le projet est assujéti à la procédure d'approbation référendaire en ce qui a trait au rapport bâti/terrain maximal et au coefficient d'occupation au sol maximal indiqués à la grille des usages et normes E01-06, au nombre minimal de cases de stationnement, à la largeur minimale de la voie de circulation, à l'aménagement autour de l'aire de

stationnement et à la case pour les personnes à mobilité réduite non fournie.

Le projet particulier demeure le même que celui présenté lors du premier projet de résolution du 3 mai 2016, si ce n'est que l'un des critères affirmant une architecture ludique a été modifié et que l'annexe B inclut les nouveaux plans proposés. Le présent sommaire vise à adopter le second projet de résolution.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Frédéric ST-LOUIS  
Conseiller(ere) en aménagement - Division  
Urbanisme

514 765-7257

**Tél :**

**Télécop. :** 514 765-7114

**Dossier # : 1165291006**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

**Objet :**

Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la construction d'une école primaire et préscolaire de 2 étages et de 14 classes au 1310, rue Lloyd-George – Annexe de l'école Notre-Dame-de-la-Garde – Lot 2 311 254

Nouvelle Image CA



[ImageCA2.jpg](#) [ImageCA.jpg](#)

Annexe B Révisée



[Annexe B Révisée.pdf](#)

Autres documents accompagnant le PPCMOI



[Présentation CCU.pdf](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Frédéric ST-LOUIS  
Conseiller(ere) en aménagement - Division  
Urbanisme

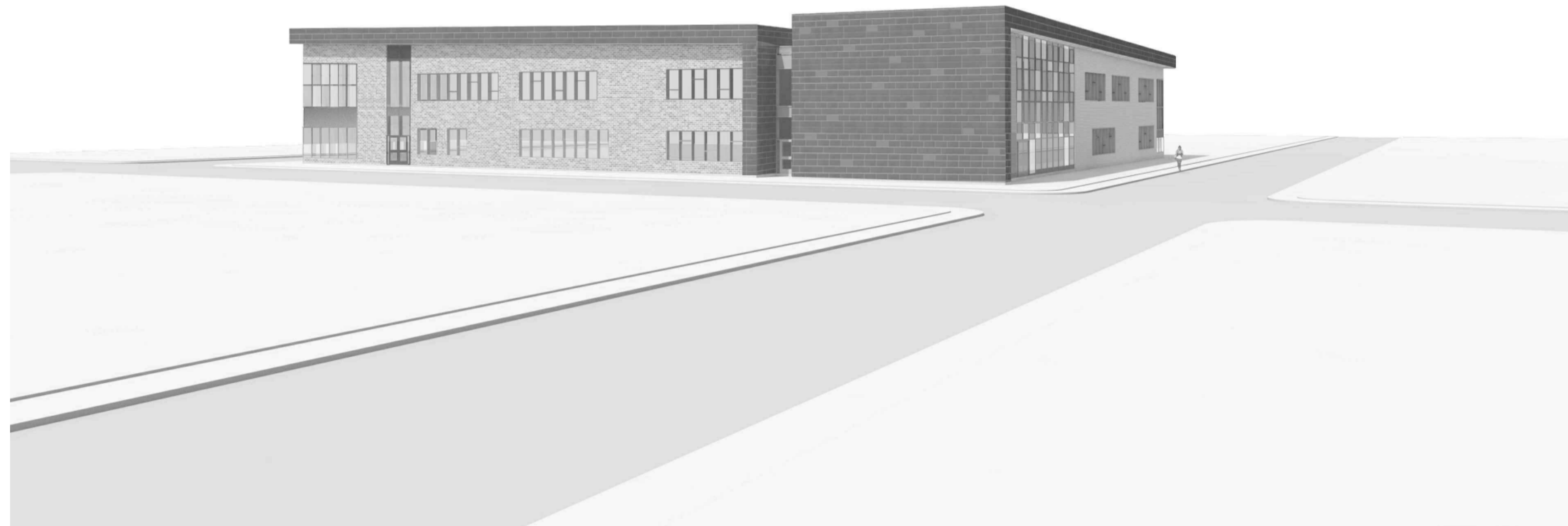
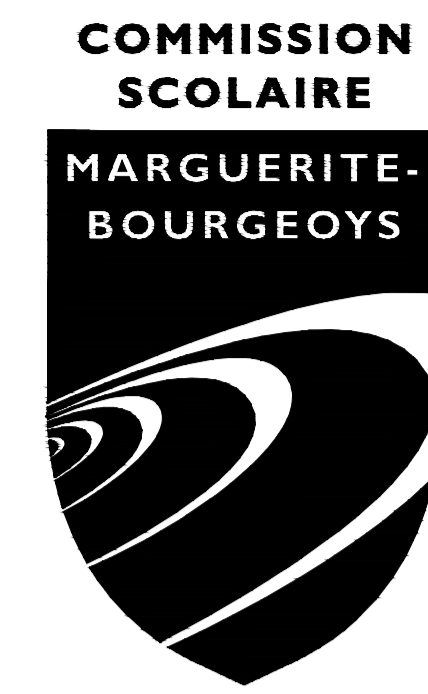
**Tél :** 514 765-7257

**Télécop. :** 514 765-7114

# RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE ANNEXE 2

## Annexe B Révisée

1310 rue Lloyd-George, Montréal, Qc, H4H 2P5

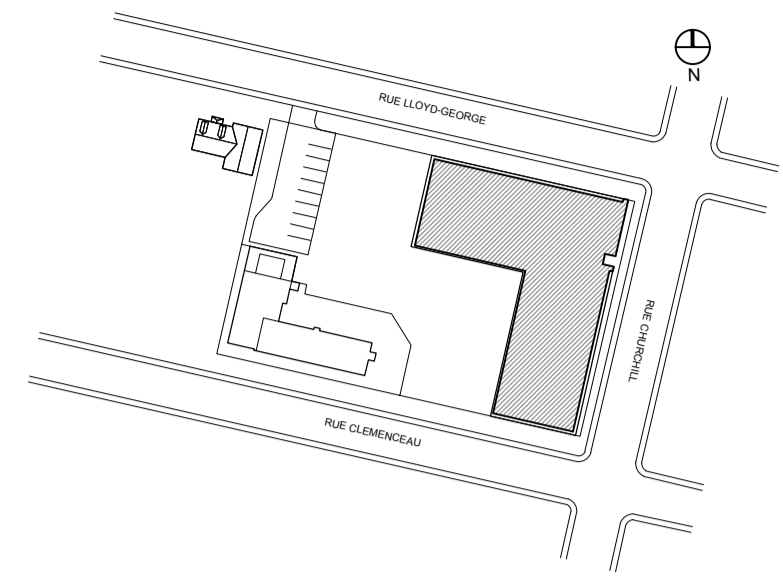


### LISTE DES DESSINS

A000	PAGE TITRE, LISTE DES DESSINS, NOTES GÉNÉRALES
A001	PLAN D'IMPLANTATION
A101	PLAN GÉNÉRAL NIVEAU 1 (REZ-DE-CHAUSSÉE)
A102	PLAN GÉNÉRAL NIVEAU 2 (ÉTAGE)
A151	PLAN DE TOITURE
A201	PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI - REZ-DE-CHAUSSÉE
A202	PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI - ÉTAGE
A203	DÉTAILS TYPIQUES - PLAFOND RÉFLÉCHI
A301	ÉLÉVATIONS
A302	ÉLÉVATIONS
A351	COUPES GÉNÉRALES
A451	PLANS AGRANDIS - BLOCS SANITAIRES
A452	PLANS AGRANDIS
A453	PLANS AGRANDIS
A454	ÉLÉVATIONS INTÉRIEURES GYMNASE
A501	COUPES DE MUR
A502	COUPES DE MUR
A503	COUPES DE MUR
A504	DÉTAILS EN COUPE
A505	DÉTAILS EN COUPE
A506	DÉTAILS EN COUPE
A507	DÉTAILS EN COUPE
A508	DÉTAILS DE TOITURE
A509	DÉTAILS DE TOITURE
A510	DÉTAILS TYPIQUES EN PLAN ET EN COUPE DES PARE-SOLEIL
A511	DÉTAILS TYPIQUES EN PLAN ET EN COUPE DES PARE-SOLEIL
A551	DÉTAILS EN PLAN
A552	DÉTAILS EN PLAN
A553	DÉTAILS EN PLAN
A601	DÉTAILS TYPIQUES ESCALIERS
A602	DÉTAILS TYPIQUES ESCALIERS
A701	PLANS AGRANDIS - ÉBÉNISTERIES
A702	PLANS AGRANDIS - ÉBÉNISTERIES
A703	PLANS AGRANDIS - ÉBÉNISTERIES
A801	PORTES, CADRES ET FENÊTRES TYPIQUES
A802	FENÊTRES TYPIQUES
A901	COMPOSITIONS ET JONCTIONS TYPIQUES
A902	COMPOSITIONS ET JONCTIONS TYPIQUES

### NOTES

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT VÉRIFIER TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS. TOUTES LES ERREURS ET OMISSIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX ARCHITECTES ET INGÉNIEURS. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ÊTRE MESURÉES DIRECTEMENT SUR CE DESSIN. CE DESSIN NE POURRA ÊTRE UTILISÉ POUR LA CONSTRUCTION QU'APRÈS AVOIR ÉTÉ SIGNÉ PAR LES EXPERTS CONSEILS.



### PLAN CLÉ

No.	DESCRIPTION	DATE
09	ÉMIS POUR PERMIS	13-06-2016
08	ÉMIS POUR SOUMISSION RÉVISION 1	30-05-2016
07	ÉMIS POUR PERMIS	19-05-2016
06	ÉMIS POUR SOUMISSIONS	09-05-2016
05	ÉMISSION 100%	02-05-2016
04	ÉMISSION 90%	18-04-2016
03	ÉMISSION 70%	29-03-2016
02	ÉMIS POUR CCU	11-03-2016
01	ÉMISSION 30%	04-03-2016
No.	DESCRIPTION	DATE

### ARCHITECTURE

**RA**  
RIPEL ASSOCIÉS ARCHITECTES

777 RUE DE LA COMMUNE O.  
SUITE 400  
MONTRÉAL QUÉBEC H3C 1Y1  
T : 514.521.2138  
F : 514.521.2139  
info@ripel-associes.com

### MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ

**exp**

Les Services MB-2C  
ÉLECTRICIEN PROFESSIONNEL  
MÉCANICIEN PROFESSIONNEL  
PLUMBIER PROFESSIONNEL  
CHAUFFIÈRE PROFESSIONNEL

• BÂTIMENT • DÉVELOPPEMENT DURABLE • ÉNERGIE •  
• INDUSTRIE • RECONSTRUCTION •  
• SOUS-MARIN • ENVIRONNEMENT •

### STRUCTURE

**sdk**

1311, rue Beaudry, bureau 2000  
Montréal (Québec) H3G 1G6  
TEL: 514 393-8888  
TÉLEX: 514 393-8888  
www.sdk.ca

STRUCTURE • GÉNIE CIVIL • STRUCTURE INDUSTRIELLE • VÉRIFICATION STRUCTURELLE

### ENVIRONNEMENT ET CIVIL

**GHD**

GHD  
4600, Boulevard de la Côte-Vertu  
Montréal, Québec, H4S 1C7, Canada  
T 514 333 5151 F 514 333 4674 W www.ghd.com

### ARCHITECTURE DE PAYSAGE

**BC2**

GRUPE BC2  
296, RUE SAINT-PAUL O. BUREAU 200  
MONTRÉAL (QUÉBEC)  
H2V 2A3  
T 514 507 3600

CLIENT  
**COMMISSION SCOLAIRE  
MARGUERITE BOURGEOYS**

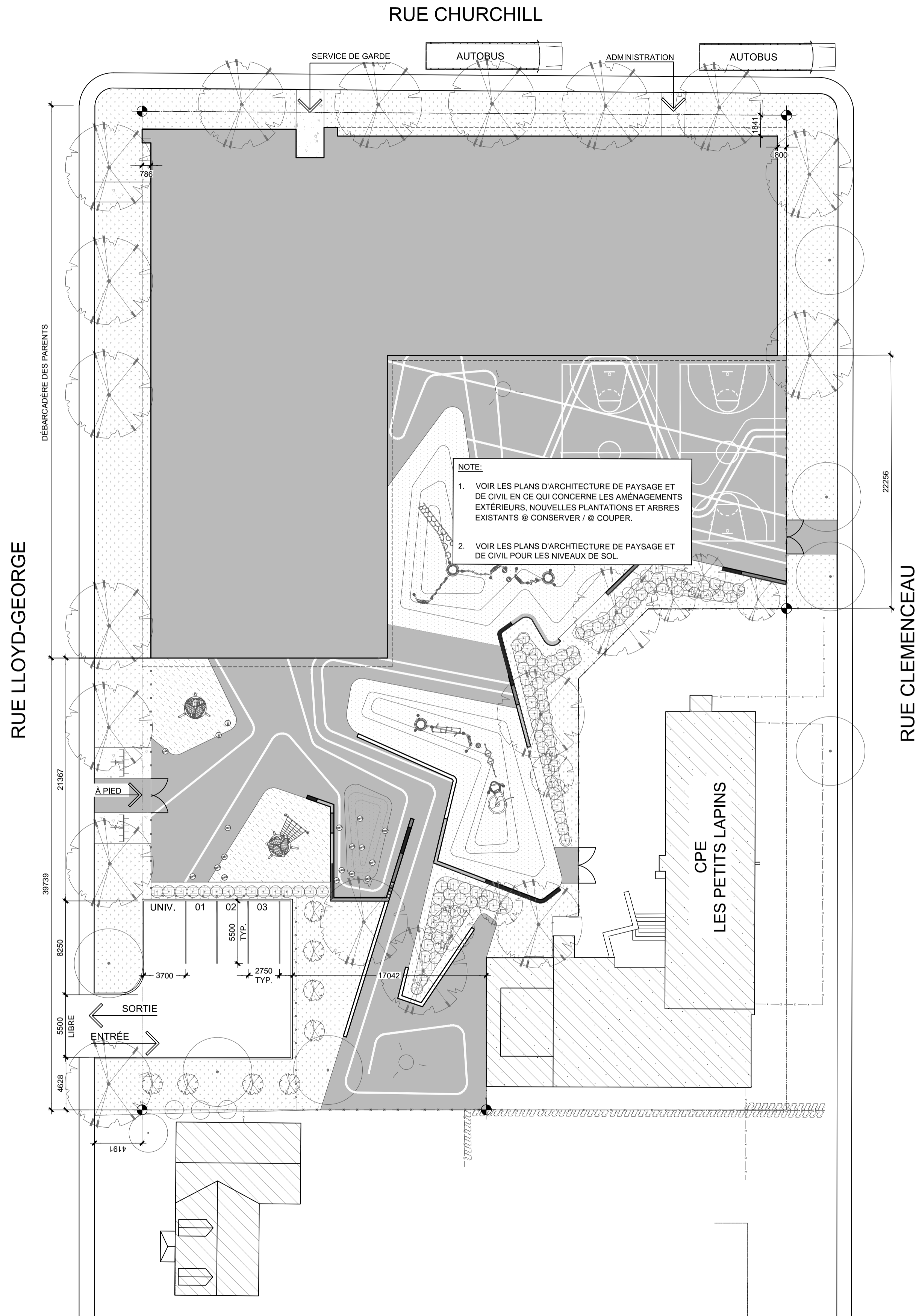
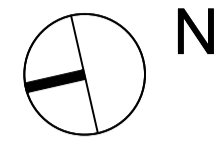
PROJET  
**PHASE 2 - RECONSTRUCTION  
ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE  
ANNEXE 2**

TITRE  
**PAGE TITRE**

DATE	12/2015	PROJET No.	MBO-15-2588
ÉCHELLE	N/A	FICHER No.	
DESSINÉ PAR	N.L.	DESSIN No.	
VÉRIFIÉ PAR	G.C.		<b>A000</b>



# Annexe B Révisée

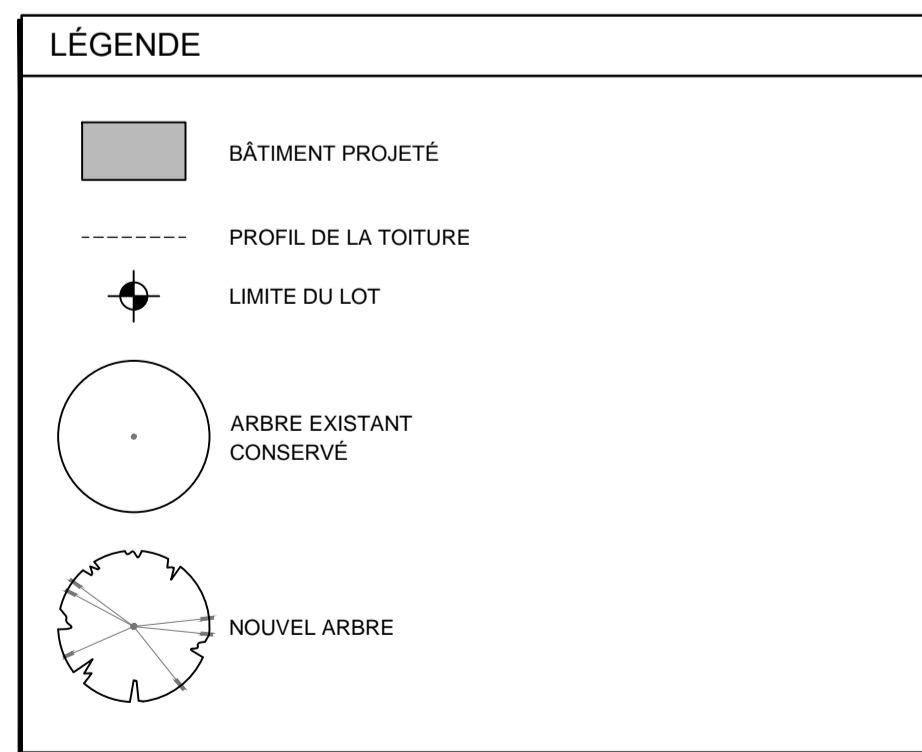


**NOTE:**

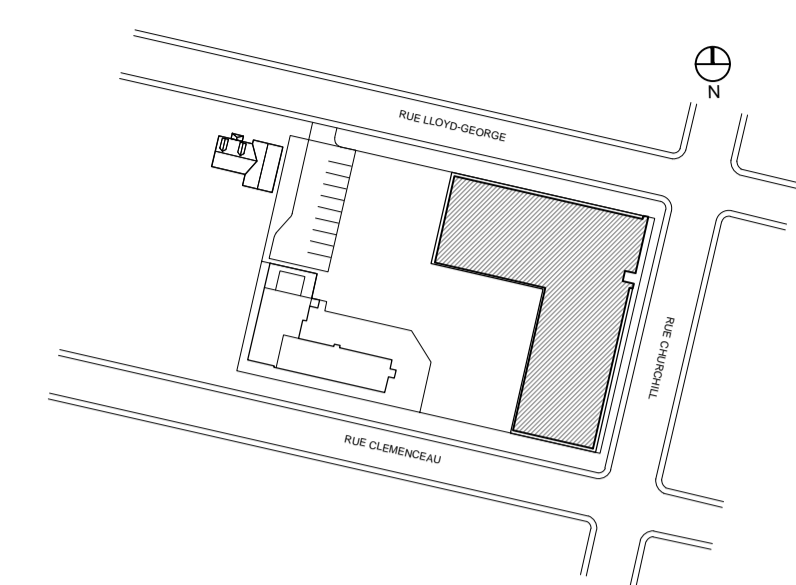
- VOIR LES PLANS D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE ET DE CIVIL EN CE QUI CONCERNE LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS, NOUVELLES PLANTATIONS ET ARBRES EXISTANTS @ CONSERVER / @ COUPER.
- VOIR LES PLANS D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE ET DE CIVIL POUR LES NIVEAUX DE SOL.

- NOTES GÉNÉRALES**
- NG1. CONCERNANT LES CONDITIONS EXISTANTES : IL EST ENTENDU QUE L'ENTREPRENEUR A PRIS CONNAISSANCE DU SITE ET DES CONDITIONS LOCALES AFFECTANT SES TRAVAUX ET QUE CELUI-CI EST CONFIANT OÙ IL PEUT RÉALISER LES TRAVAUX EN FONCTION DES CONDITIONS EXISTANTES. AUCUN COÛT ADDITIONNEL NE SERA DÉFRAYÉ EN REGARD DES LIMITES ÉTABLIES PAR LES CONDITIONS EXISTANTES. AUCUN COÛT ADDITIONNEL NE SERA DÉFRAYÉ POUR TOUTE DÉPENSE ENCOURUE ENVERS UN MANŒUVREMENT À L'EXAMEN DES LIEUX ET L'ANALYSE DES CONDITIONS EXISTANTES.
  - NG2. COORDONNER L'ENSEMBLE DES TRAVAUX AVEC TOUTES LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES IMPLIQUÉES (ARCHITECTURE, STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, ETC.). L'ENTREPRENEUR DEVRA COORDONNER TOUTES LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION AVEC TOUTS LES INTERVENANTS ET SOUS-TRAITANTS.
  - NG3. FOURNIR ET INSTALLER TOUTES LES CLÔTURES TEMPORAIRES ET CONTRÔLE D'ACCÈS AU PÉRIMÈTRE DE LA LIMITE DES TRAVAUX DE MANIÈRE À GARDER LE CHANTIER SÉCURITAIRE EN TOUT TEMPS.
  - NG4. VOIR PLAN DE GÉNIE CIVIL POUR INFRASTRUCTURE, DRAINAGE ET NOUVEAU NIVEAU DE TERRAIN.
  - NG5. VOIR PLAN D'ÉLECTRICITÉ POUR ÉCLAIRAGE ET ALIMENTATION ÉLECTRIQUE.
  - NG6. LE PLAN DE SITE A ÉTÉ PRÉPARÉ SUR LA BASE DES INFORMATIONS RECUEILLIES AU PLAN D'ARPENTAGE DE LOUIS SOUDREAU, ARPENTEUR GÉOMÈTRE, DATÉ DU 04-02-2016, DOSSIER b12-0395, MINUTE 21 767.
  - NG7. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, NIVEAUX, COMPOSITIONS TYPES ET AUTRES AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX.
  - NG8. TOUTES LES DIMENSIONS DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES SUR PLACE AVANT LA PRODUCTION DES PORTES, FENÊTRES, ESCALIERS, EBÉNISTERIES, ETC.
  - NG9. FOURNIR ET INSTALLER TOUTS LES FONDS DE CLOUAGE REQUIS POUR LA FIXATION DES ACCESSOIRES ET DU MOBILIER (TBI, TABLEAUX, TAILLE CRAYON, CROCHETS, ETC.). INSTALLER UN FOND DE CLOUAGE DERRIÈRE TOUTS LES TABLEAUX DANS TOUTES LES CLASSES. POUR LES FONDS DE CLOUAGE DERRIÈRE LES TABLEAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER LA DIMENSION ET L'EMPLACEMENT DE CE FOND DE CLOUAGE AVEC LE FOURNISSEUR DES TABLEAUX ET LE PROPRIÉTAIRE.
  - NG10. PRÉVOIR TOUTS LES ÉLÉMENTS DE MÉCANIQUE, D'ÉLECTRICITÉ ET AUTRES SELONS LES PLANS DES INGÉNIEURS ET DE PAYSAGE.
  - NG11. AMÉNAGER UNE PENTE NÉCESSAIRE DANS TOUTES LES PIÈCES MUNIES D'UN DRAIN DE PLANCHER. VOIR ING. POUR LA LOCALISATION. SOUMETTRE LE DESSIN D'ATELIER PROPOSANT LES PENTES POUR APPROBATION AVANT DE PROCÉDER.
  - NG12. TOUTS LES PERCEMENTS DANS LES CLOISONS DOIVENT ÊTRE SCÉLLÉS SELON LE DEGRÉ COUPE-FEU REQUIS POUR LA CLOISON.
  - NG13. AUCUN PERCEMENT N'EST PERMIS DANS LA PROTECTION COUPE-FEU EN GYPSE DE LA STRUCTURE D'ACIER.
  - NG14. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL EST RESPONSABLE D'ASSURER L'INTÉGRITÉ DES SÉPARATIONS COUPE-FEU DES SYSTÈMES D'OBTURATION CONFORME AU CND DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS AUX PERCEMENTS ET OUVERTURES. L'ENTREPRENEUR DEVRA SOUMETTRE LA COPIE DE L'HOMOLOGATION DE L'ESSAI DE CHAQUE PRODUIT PROPOSÉ ET CE POUR CHAQUE CONFIGURATION RENCONTRÉE.
  - NG16. DANS LES PIÈCES OÙ UN PLAFOND SUSPENDU EST PRÉVU, PULVÉRISER D'ENDUIT IGNIFUGÉANT LA SECTION DES COLONNES SE TROUVANT DANS L'ENTRE PLAFOND. CHEVAUCHER SUR MINIMUM 13mm L'ENDUIT IGNIFUGÉANT SUR L'ASSEMBLAGE COUPE-FEU DE CHAQUE COLONNE CONFORMÉMENT AU SYSTÈME UL HOMOLOGUÉ APPROPRIÉ.
  - NG17. DANS LES PIÈCES OÙ LE PLATELAGE EST EXPOSÉ, POURSUIVRE LA PROTECTION COUPE-FEU EN GYPSE DE LA STRUCTURE JUSQU'AU PLATELAGE D'ACIER. PRÉVOIR UN MONTANT MÉTALLIQUE AU POURTOUR DE LA TÊTE DE LA COLONNE. PULVÉRISER UN MASTIC COUPE-FEU CONTINU DE 3mm D'ÉPAISSEUR. CHEVAUCHER LE MASTIC SUR MINIMUM 13mm SUR LA COLONNE ET SUR LE PLAFOND CONFORMÉMENT AU SYSTÈME UL HOMOLOGUÉ. PEINDRE LE MASTIC.
  - NG18. TOUTES LES CLOISONS INSONORISÉES DOIVENT ÊTRE SCÉLLÉS AU HAUT ET AU BAS DES CLOISONS ET CE SUIVANT TOUTS LES PROFILS ET FORMES RENCONTRÉS.
  - NG19. TOUTS LES PERCEMENTS DANS LES CLOISONS ACOUSTIQUES DOIVENT ÊTRE SCÉLLÉS AVEC UN SCÉLLANT ACOUSTIQUE.
  - NG20. TOUTS LES MURS ET CLOISONS SERONT CONSTRUITS DALLE @ DALLE À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES.

- NOTES GÉNÉRALES**
- NG21. À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES AUX PLANS, LES CLOISONS ADJACENTES AUX CASIERS AURONT LA PROFONDEUR DES CASIERS SOIT 4305mm ET SERONT DE DALLE @ PLAFOND. L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER LA PROFONDEUR DES CLOISONS EN FONCTION DES CASIERS SÉLECTIONNÉS ET APPROUVÉS.
  - NG22. SAUF POUR LES PORTES INTÉRIEURES DES ISSUES QUI SERONT CENTRÉES PAR RAPPORT AU MUR ET À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LE JAMBAGE DES PORTES CÔTÉ CHARNIÈRES SERA POSITIONNÉ À 150mm D'UNE CLOISON TRANSVERSALE.
  - NG23. PRÉVOIR ET COORDONNER LES PERCEMENTS NÉCESSAIRES POUR LE PASSAGE DE TOUTS LES ÉLÉMENTS INDICÉS AUX PLANS D'ARCHITECTURE ET AUX PLANS DES INGÉNIEURS. FOURNIR ET INSTALLER LES ÉLÉMENTS DE SUPPORT REQUIS À L'INTÉGRITÉ ET À LA STABILITÉ DES ÉLÉMENTS PERCÉS.
  - NG24. CONDUITS DE CHAUFFAGE: PARTOUT OÙ LA CHOSE EST POSSIBLE ET À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES AUX PLANS, LES CONDUITS DE CHAUFFAGE DEVRONT ÊTRE DISSIMULÉS DANS LES CLOISONS INTÉRIEURES ET RETOMBÉES DE PLAFOND.
  - NG25. TRAPPES D'ACCÈS POUR MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ: VOIR LES PLANS DES INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ POUR LA DIMENSION ET LA LOCALISATION DES TRAPPES D'ACCÈS REQUISES DANS LES PLAFONDS ET CLOISONS.
  - NG26. COORDONNER L'INSTALLATION DES TRAPPE D'ACCÈS AVEC TOUTS LES CORPS DE MÉTIERS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE SYSTÈMES INTÉRIEURS POUR ÉVITER TOUT CONFLIT.
  - NG27. TOUTS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE APPARENTS ET TOUTS LES CONDUITS ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES APPARENTS SERONT PEINTS. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LA SURFACE DES ÉLÉMENTS EST PRÊTE À RECEVOIR LA PEINTURE ET EST EXEMPTÉ DE TOUTES MATIÈRES EMPÊCHANT L'ADHÉSION DE LA PEINTURE AU SUBSTRAT.
  - NG28. FOURNIR ET INSTALLER DES TOILES SOLAIRES POUR TOUTES LES FENÊTRES À L'EXCEPTION DES FENÊTRES DU GYMNASIUM, DES VESTIBULES ET DES CAGES D'ESCALIER, VOIR DEVIS.
  - NG29. LA POSITION ET LA CONFIGURATION DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES SONT REPRÉSENTÉES À TITRE INDICATIF. POUR LE MODÈLE, LE NOMBRE ET L'EMPLACEMENT EXACTS, VOIR ING.
  - NG30. FOURNIR ET INSTALLER UN PANNEAU DE CONTREPLAQUÉ IGNIFUGE DE 1220mm DE HAUT INSTALLÉ À 1220mm DU SOL SUR TOUT LE POURTOUR DES PIÈCES SUIVANTE: 118 - ENTRÉE ÉLECTRIQUE ET 203 - TÉLÉCOMMUNICATION.
  - NG31. TOUTS LES ANCRAGES ET RENFORTS DES FENÊTRES ET MURS RIDEAUX, INCLUANT CEUX DESTINÉS À L'ANCRAGE DES PARE-SOLEIL, SERONT CONÇUS, FOURNIS ET INSTALLÉS PAR LE FABRICANT DE FENÊTRES ET MURS RIDEAUX.
  - NG32. POUR LES QUANTITÉS DE CHAQUE TYPE D'ÉQUIPEMENT ET D'ACCESSOIRE À FOURNIR ET INSTALLER POUR CHAQUE PIÈCE, VOIR LE TABLEAU 10 00 00 - BORDEREAU DES ÉQUIPEMENTS AU DEVIS.
  - NG33. SIGNALISATION: FOURNIR ET INSTALLER DES PLAQUETTES D'IDENTIFICATION À CHAQUE PORTE, DES PLAQUETTES D'IDENTIFICATION POUR CHAQUE LOCAL, DES PICTOGRAMMES GÉANTS EN APPLIQUE DE VINYLE, DES PICTOGRAMMES GÉANTS ET EN ALUMINIUM AINSI QUE DU LETTRAGE D'IDENTIFICATION AUX PORTES EXTÉRIEURES, VOIR DEVIS POUR NOMBRE ET SPÉCIFICATIONS.



**NOTES**  
L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT VÉRIFIER TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS. TOUTES LES ERREURS ET OMISSIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX ARCHITECTES ET INGÉNIEURS. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ÊTRE MESURÉES DIRECTEMENT SUR CE DESSIN. CE DESSIN NE POURRA ÊTRE UTILISÉ POUR LA CONSTRUCTION QU'APRÈS AVOIR ÉTÉ SIGNÉ PAR LES EXPERTS CONSEILS.



**PLAN CLÉ**

No.	DESCRIPTION	DATE
10	ÉMIS POUR PERMIS	13-06-2016
09	ÉMIS POUR SOUMISSION RÉVISION 1	30-05-2016
08	ÉMIS POUR PERMIS	19-05-2016
07	ÉMIS POUR SOUMISSIONS	09-05-2016
06	ÉMISSION 100%	02-05-2016
05	ÉMISSION 90%	18-04-2016
04	ÉMISSION 70%	29-03-2016
03	ÉMIS POUR CCU	11-03-2016
02	ÉMISSION 30%	04-03-2016
01	ÉMIS POUR CCU	15-02-2016

**ARCHITECTURE**

**RA**  
RIOPEL ASSOCIÉS ARCHITECTES

777 RUE DE LA COMMUNE O.  
SUITE 400  
MONTREAL QUEBEC H3C 1Y1

T : 514.521.2138  
F : 514.521.2139  
info@rioipel-associes.com

**MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ**

**exp**

1111 - 101 Boulevard Jacques-Carrier  
Montréal (Québec) H2L 4K6  
Tél: 514 333 5151  
www.exp.ca

**STRUCTURE**

**sdk**

111 - 101 Boulevard Jacques-Carrier  
Montréal (Québec) H2L 4K6  
Tél: 514 333 5151  
www.sdk.ca

**ENVIRONNEMENT ET CIVIL**

**GHD**

4600, Boulevard de la Côte-Vertu  
Montréal, Québec, H4S 1C7, Canada  
T 514 333 5151 F 514 333 4674 www.ghd.com

**ARCHITECTURE DE PAYSAGE**

**BC2**

296, RUE SAINT-PAUL O. BUREAU 200  
MONTREAL (QUEBEC)  
H2V 2A3  
T 514 507 3600

**CLIENT**

COMMISSION SCOLAIRE  
MARGUERITE BOURGEOYS

**PROJET**

PHASE 2 - RECONSTRUCTION  
ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE  
ANNEXE 2

**TITRE**

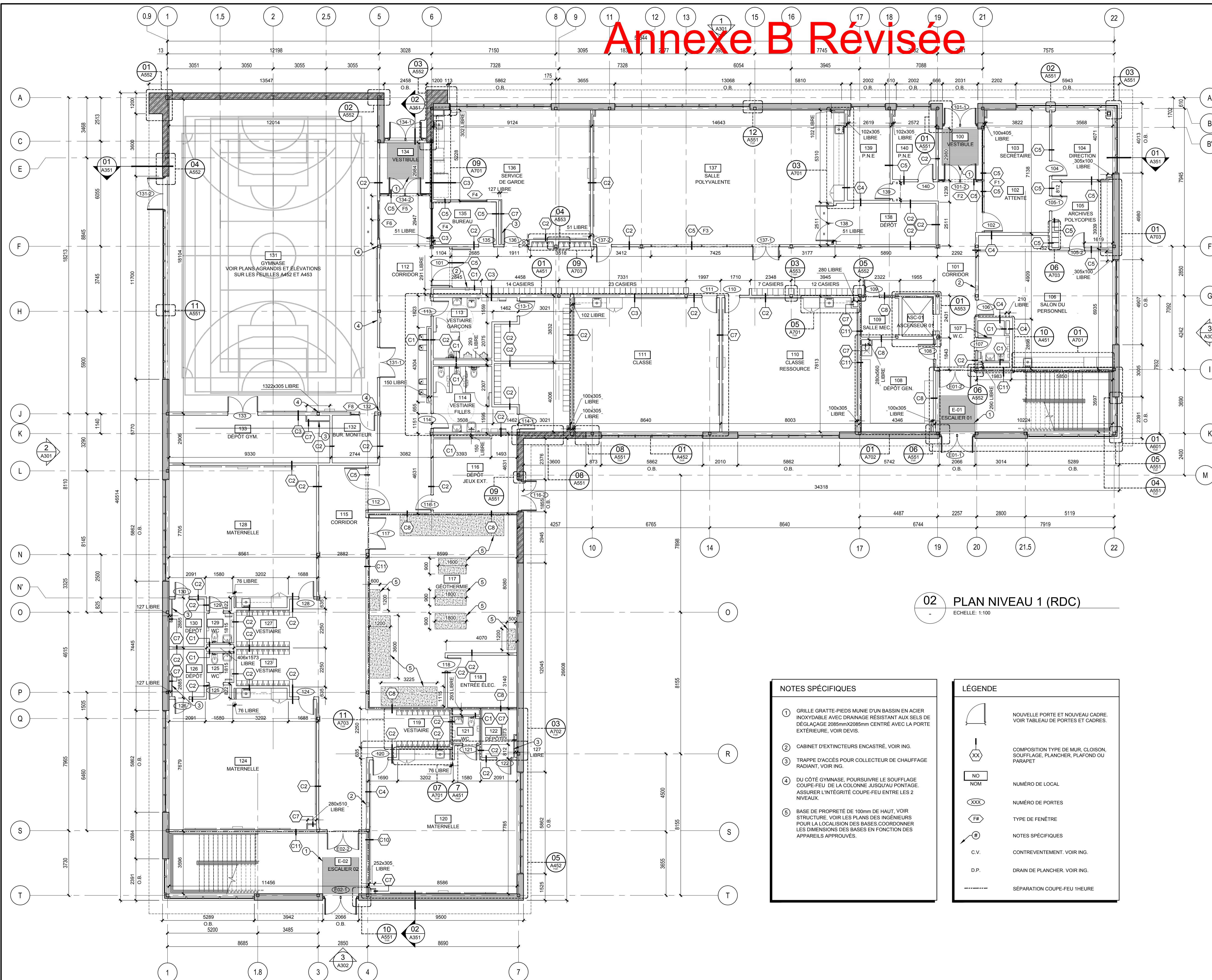
PLAN D'IMPLANTATION

DATE	12/2015	PROJET No.	MBO-15-2588
ÉCHELLE	1:250	FICHER No.	
DESSINÉ PAR	N.L.	DESSIN No.	A001
VÉRIFIÉ PAR	G.C.		

01 PLAN D'IMPLANTATION  
ÉCHELLE: 1:250

**REÇU**  
Par Frédéric St-Louis, 10:03, 28/06/2016

# Annexe B Révisée

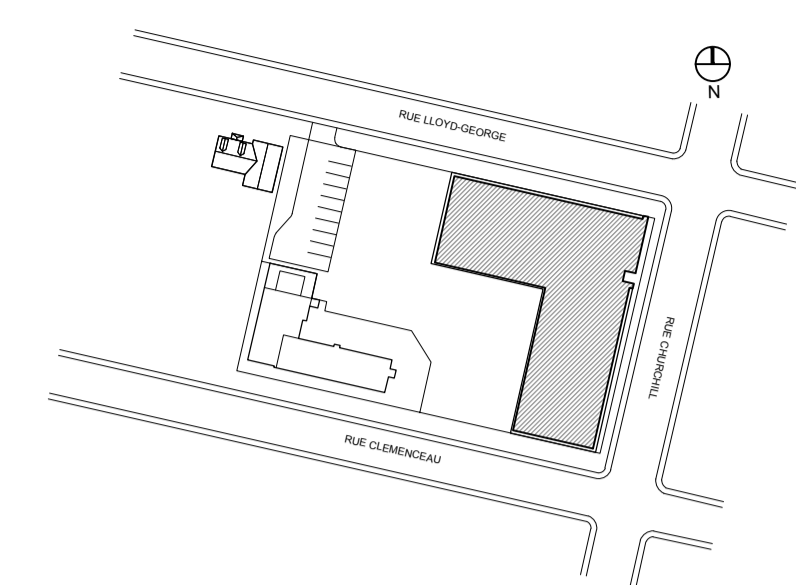


**02 PLAN NIVEAU 1 (RDC)**  
Echelle: 1:100

- ### NOTES SPÉCIFIQUES
- GRILLE GRATTE-PIEDS MUNIE D'UN BASSIN EN ACIER INOXYDABLE AVEC DRAINAGE RÉSISTANT AUX SELS DE DÉGLAÇAGE 2085mmx2085mm CENTRÉ AVEC LA PORTE EXTÉRIEURE, VOIR DEVIS.
  - CABINET D'EXTINCTEURS ENCASTRÉ, VOIR ING.
  - TRAPPE D'ACCÈS POUR COLLECTEUR DE CHAUFFAGE RADIANT, VOIR ING.
  - DU CÔTÉ GYMNASSE, POURSUIVRE LE SOUFFLAGE COUPE-FEU DE LA COLONNE JUSQU'AU PONTAGE. ASSURER L'INTÉGRITÉ COUPE-FEU ENTRE LES 2 NIVEAUX.
  - BASE DE PROPRIÉTÉ DE 100mm DE HAUT, VOIR STRUCTURE. VOIR LES PLANS DES INGÉNIEURS POUR LA LOCALISATION DES BASES. COORDONNER LES DIMENSIONS DES BASES EN FONCTION DES APPAREILS APPROUVÉS.

- ### LÉGENDE
- NOUVELLE PORTE ET NOUVEAU CADRE, VOIR TABLEAU DE PORTES ET CADRES.
  - COMPOSITION TYPE DE MUR, CLOISON, SOUFFLAGE, PLANCHER, PLAFOND OU PARAPET
  - NO  
NOM NUMÉRO DE LOCAL
  - XXX  
NUMÉRO DE PORTES
  - F#  
TYPE DE FENÊTRE
  - #  
NOTES SPÉCIFIQUES
  - C.V.  
CONTREVENTEMENT, VOIR ING.
  - D.P.  
DRAIN DE PLANCHER, VOIR ING.
  - SÉPARATION COUPE-FEU 1 HEURE

**NOTES**  
L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT VÉRIFIER TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS. TOUTES LES ERREURS ET OMISSIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX ARCHITECTES ET INGÉNIEURS. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ÊTRE MESURÉES DIRECTEMENT SUR CE DESSIN. CE DESSIN NE POURRA ÊTRE UTILISÉ POUR LA CONSTRUCTION QU'APRÈS AVOIR ÉTÉ SIGNÉ PAR LES EXPERTS CONSEILS.



**PLAN CLÉ**

No.	DESCRIPTION	DATE
10	ÉMIS POUR PERMIS	13-06-2016
09	ÉMIS POUR SOUMISSION RÉVISION 1	30-05-2016
08	ÉMIS POUR PERMIS	19-05-2016
07	ÉMIS POUR SOUMISSIONS	09-05-2016
06	ÉMISSION 100%	02-05-2016
05	ÉMISSION 90%	18-04-2016
04	ÉMISSION 70%	29-03-2016
03	ÉMIS POUR CCU	11-03-2016
02	ÉMISSION 30%	04-03-2016
01	ÉMIS POUR CCU	15-02-2016
No.	DESCRIPTION	DATE

REVISIONS

**ARCHITECTURE**

**RA** RIPEL ASSOCIÉS ARCHITECTES

777 RUE DE LA COMMUNE O. SUITE 403 MONTREAL QUEBEC H3C 1Y1  
T : 514.521.2138 F : 514.521.2139 info@ripel-associes.com

**MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ**

**exp**

1101, rue Beaudry, bureau 2000  
Montréal (Québec) H3L 2G6  
Tél: 514 333 3333  
www.exp.ca

**STRUCTURE**

**sdk**

1101, rue Beaudry, bureau 2000  
Montréal (Québec) H3L 2G6  
Tél: 514 333 3333  
www.sdk.ca

**ENVIRONNEMENT ET CIVIL**

**GHD**

4600, Boulevard de la Côte-Vertu  
Montréal, Québec, H4S 1C7, Canada  
T 514 333 5151 F 514 333 4674 www.ghd.com

**ARCHITECTURE DE PAYSAGE**

**BC2**

GRUPE BC2  
296, RUE SAINT-PAUL O. BUREAU 201  
MONTREAL (QUEBEC)  
H2V 2A3  
T 514 507 3600

**CLIENT**

COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE BOURGEOYS

**PROJET**

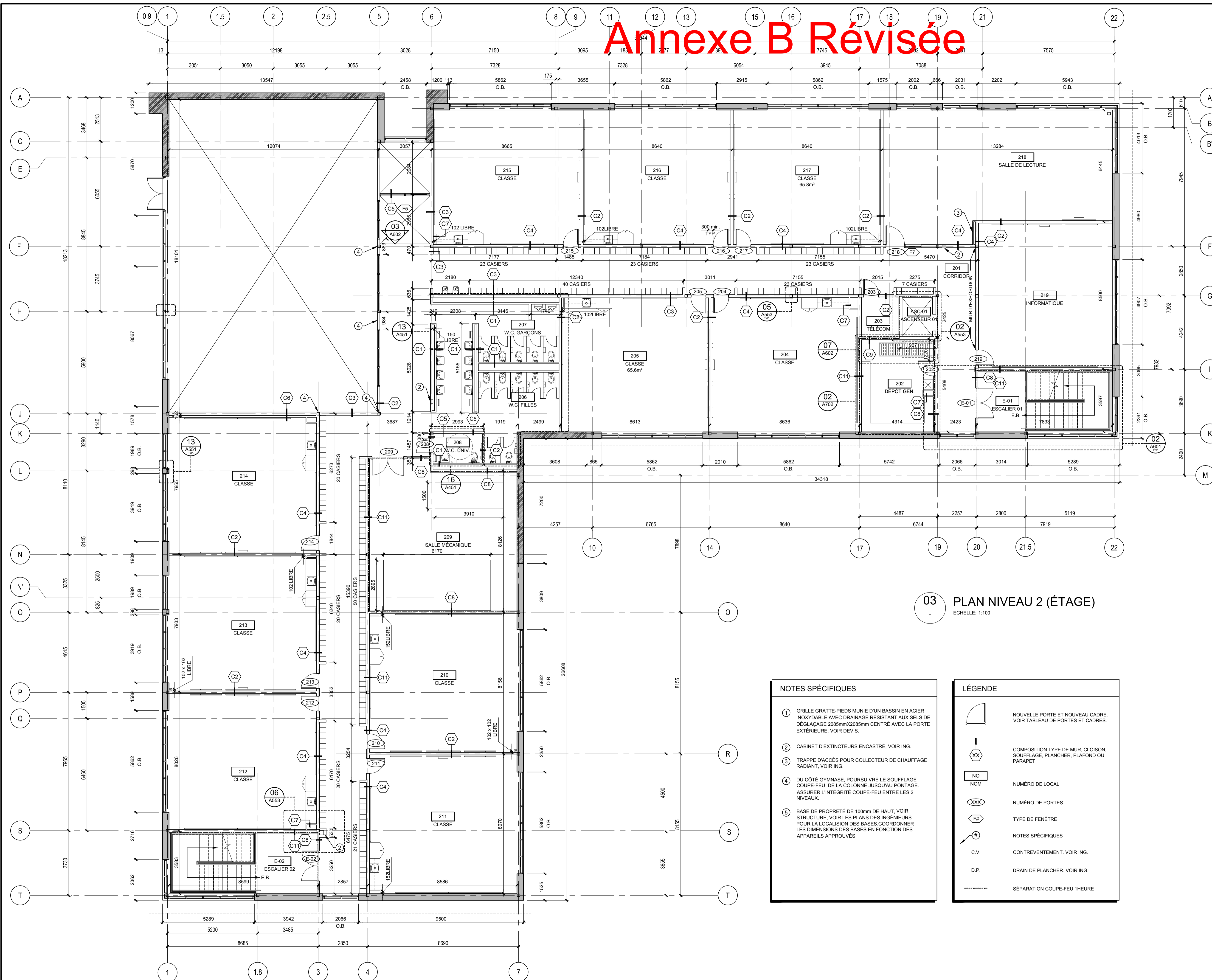
PHASE 2 - RECONSTRUCTION  
ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE  
ANNEXE 2

**TITRE**

PLAN NIVEAU 1 (RDC)

DATE	12/2015	PROJET No.	MBO-15-2588
ÉCHELLE	1:100	FICHER No.	
DESSINÉ PAR	N.L.	DESSIN No.	A101
VÉRIFIÉ PAR	G.C.		

# Annexe B Révisée

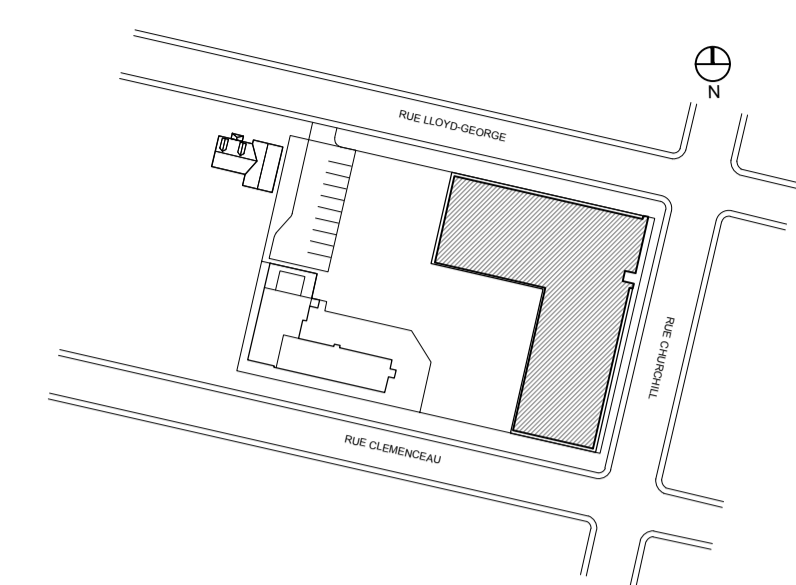


**03 PLAN NIVEAU 2 (ÉTAGE)**  
ECHELLE: 1:100

- NOTES SPÉCIFIQUES**
- GRILLE GRATTE-PIEDS MUNIE D'UN BASSIN EN ACIER INOXYDABLE AVEC DRAINAGE RÉSISTANT AUX SELS DE DÉGLAÇAGE 2085mmx2085mm CENTRÉ AVEC LA PORTE EXTÉRIEURE, VOIR DEVIS.
  - CABINET D'EXTINCTEURS ENCASTRÉ, VOIR ING.
  - TRAPPE D'ACCÈS POUR COLLECTEUR DE CHAUFFAGE RADIANT, VOIR ING.
  - DU CÔTÉ GYMNASSE, POURSUIVRE LE SOUFFLAGE COUPE-FEU DE LA COLONNE JUSQU'AU PONTAGE. ASSURER L'INTÉGRITÉ COUPE-FEU ENTRE LES 2 NIVEAUX.
  - BASE DE PROPRIÉTÉ DE 100mm DE HAUT, VOIR STRUCTURE. VOIR LES PLANS DES INGÉNIEURS POUR LA LOCALISATION DES BASES. COORDONNER LES DIMENSIONS DES BASES EN FONCTION DES APPAREILS APPROUVÉS.

- LÉGENDE**
- NOUVELLE PORTE ET NOUVEAU CADRE, VOIR TABLEAU DE PORTES ET CADRES.
  - COMPOSITION TYPE DE MUR, CLOISON, SOUFFLAGE, PLANCHER, PLAFOND OU PARAPET
  - NO  
NOM NUMÉRO DE LOCAL
  - XXX  
NUMÉRO DE PORTES
  - F#  
TYPE DE FENÊTRE
  - #  
NOTES SPÉCIFIQUES
  - C.V.  
CONTREVENTEMENT, VOIR ING.
  - D.P.  
DRAIN DE PLANCHER, VOIR ING.
  - SÉPARATION COUPE-FEU 1 HEURE

**NOTES**  
L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT VÉRIFIER TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS. TOUTES LES ERREURS ET OMISSIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX ARCHITECTES ET INGÉNIEURS. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ÊTRE MESURÉES DIRECTEMENT SUR CE DESSIN. CE DESSIN NE POURRA ÊTRE UTILISÉ POUR LA CONSTRUCTION QU'APRÈS AVOIR ÉTÉ SIGNÉ PAR LES EXPERTS CONSEILS.



**PLAN CLÉ**

No.	DESCRIPTION	DATE
10	ÉMIS POUR PERMIS	13-06-2016
09	ÉMIS POUR SOUMISSION REVISION 1	30-05-2016
08	ÉMIS POUR PERMIS	19-05-2016
07	ÉMIS POUR SOUMISSIONS	09-05-2016
06	ÉMISSION 100%	02-05-2016
05	ÉMISSION 90%	18-04-2016
04	ÉMISSION 70%	29-03-2016
03	ÉMIS POUR CCU	11-03-2016
02	ÉMISSION 30%	04-03-2016
01	ÉMIS POUR CCU	15-02-2016

REVISIONS

**ARCHITECTURE**

**RA** RIPEL ASSOCIÉS ARCHITECTES  
777 RUE DE LA COMMUNE O. SUITE 403  
MONTREAL, QUEBEC H3C 1Y1  
T : 514.521.2138  
F : 514.521.2139  
info@ripel-associes.com

**MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ**

**exp**  
Les Services MB 20  
1000 Avenue du Parc  
Montréal, Québec H3A 2K4  
T 514 333 5151 F 514 333 5152

**STRUCTURE**

**sdk**  
1111, rue Beaudry, bureau 200  
Montréal, Québec H3A 2K4  
T 514 333 5151 F 514 333 5152  
www.sdk.ca

**ENVIRONNEMENT ET CIVIL**

**GHD**  
4600, Boulevard de la Côte-Vertu  
Montréal, Québec, H4S 1C7, Canada  
T 514 333 5151 F 514 333 4674 www.ghd.com

**ARCHITECTURE DE PAYSAGE**

**BC2** GROUPE BC2  
296, RUE SAINT-PAUL O. BUREAU 200  
MONTREAL, (QUEBEC)  
H2V 2A3  
T 514 507 3600

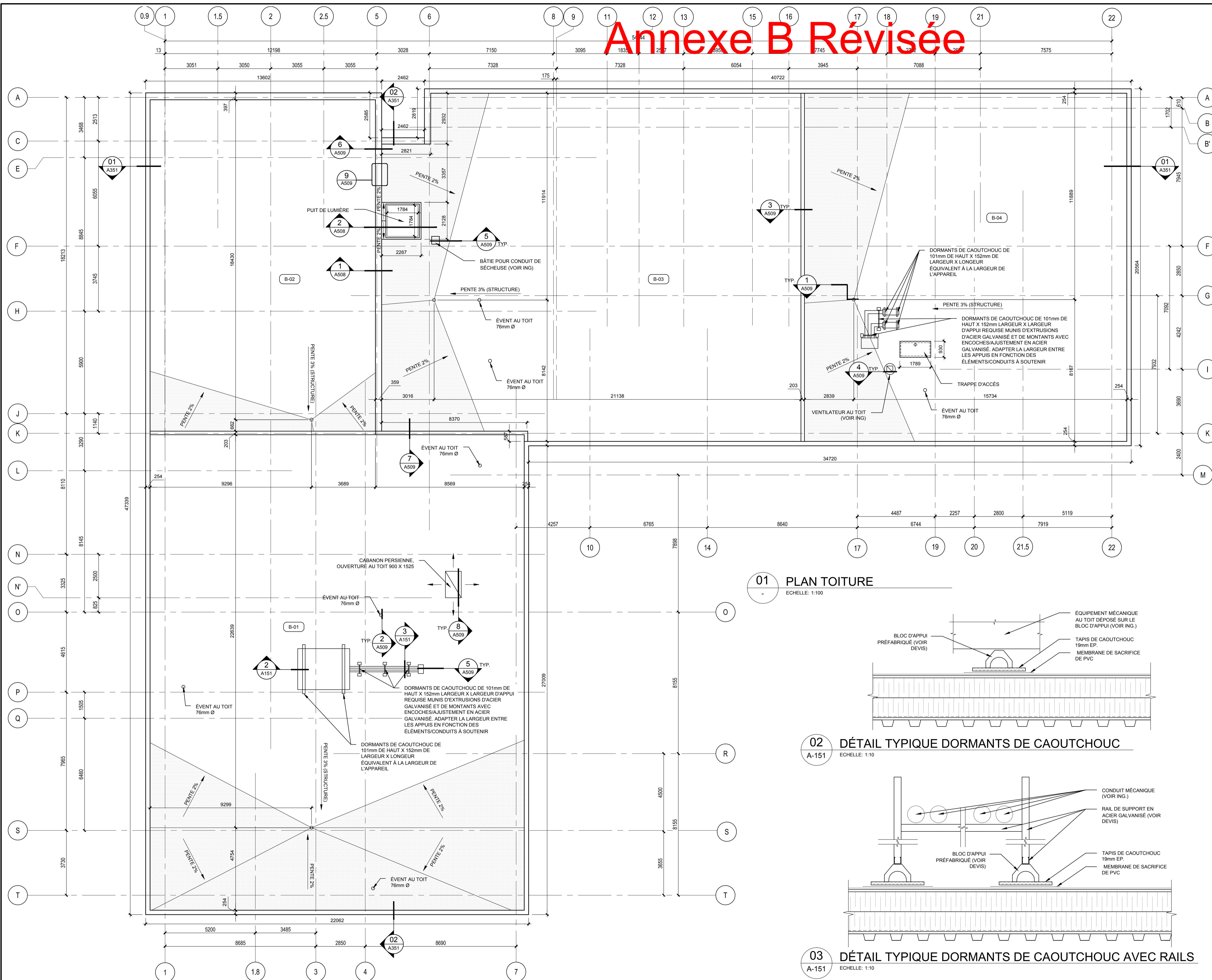
**CLIENT**  
COMMISSION SCOLAIRE  
MARGUERITE BOURGEOYS

**PROJET**  
PHASE 2 - RECONSTRUCTION  
ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE  
ANNEXE 2

**TITRE**  
PLAN NIVEAU 2 (ÉTAGE)

DATE	12/2015	PROJET No.	MBO-15-2588
ÉCHELLE	1:100	FICHER No.	
DESSINÉ PAR	N.L.	DESSIN No.	A102
VÉRIFIÉ PAR	G.C.		

# Annexe B Révisée

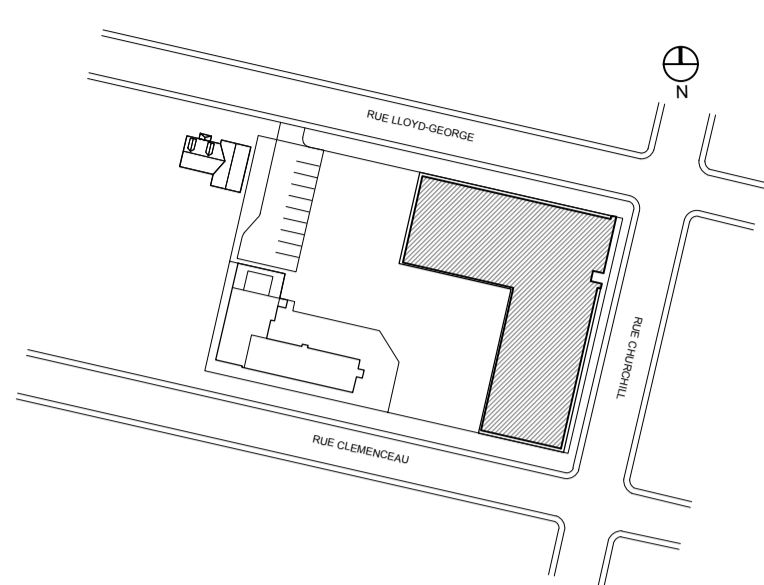


**01 PLAN TOITURE**  
ECHELLE: 1:100

**02 DÉTAIL TIPIQUE DORMANTS DE CAOUTCHOUC**  
A-151 ECHELLE: 1:10

**03 DÉTAIL TIPIQUE DORMANTS DE CAOUTCHOUC AVEC RAILS**  
A-151 ECHELLE: 1:10

**NOTES**  
L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT VÉRIFIER TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS. TOUTES LES ERREURS ET OMISSIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX ARCHITECTES ET INGÉNIEURS. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ÊTRE MESURÉES DIRECTEMENT SUR CE DESSIN. CE DESSIN NE POURRA ÊTRE UTILISÉ POUR LA CONSTRUCTION QU'APRÈS AVOIR ÉTÉ SIGNÉ PAR LES EXPERTS CONSEILS.



**PLAN CLÉ**

No.	DESCRIPTION	DATE
08	ÉMIS POUR PERMIS	13-06-2016
07	ÉMIS POUR SOUMISSIONS RÉVISION 1	30-05-2016
06	ÉMIS POUR PERMIS	19-05-2016
05	ÉMIS POUR SOUMISSIONS	09-05-2016
04	ÉMISSION 100%	02-05-2016
03	ÉMISSION 90%	18-04-2016
02	ÉMISSION 70%	29-03-2016
01	ÉMISSION 30%	04-03-2016

REVISIONS

**ARCHITECTURE**

**RA** RIPEL ASSOCIÉS ARCHITECTES  
777 RUE DE LA COMMUNE O. SUITE 403  
MONTREAL QUEBEC H3C 1Y1  
T : 514.521.2138 F : 514.521.2139  
info@ripel-associes.com

**MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ**

**exp**  
Les Services exp inc.  
1011, rue Beaudry, bureau 200  
Montréal (Québec) H3L 1K6  
Tél: 514 333 5151  
www.exp.ca

**STRUCTURE**

**sdk**  
1011, rue Beaudry, bureau 200  
Montréal (Québec) H3L 1K6  
Tél: 514 333 5151  
www.sdk.ca

**ENVIRONNEMENT ET CIVIL**

**GHD**  
4600, Boulevard de la Côte-Vertu  
Montréal, Québec, H4S 1C7, Canada  
T 514 333 5151 F 514 333 4674 W www.ghd.com

**ARCHITECTURE DE PAYSAGE**

**BC2** GROUPE BC2  
296, RUE SAINT-PAUL O. BUREAU 200  
MONTREAL (QUEBEC) H2V 2A3  
T 514 507 3600

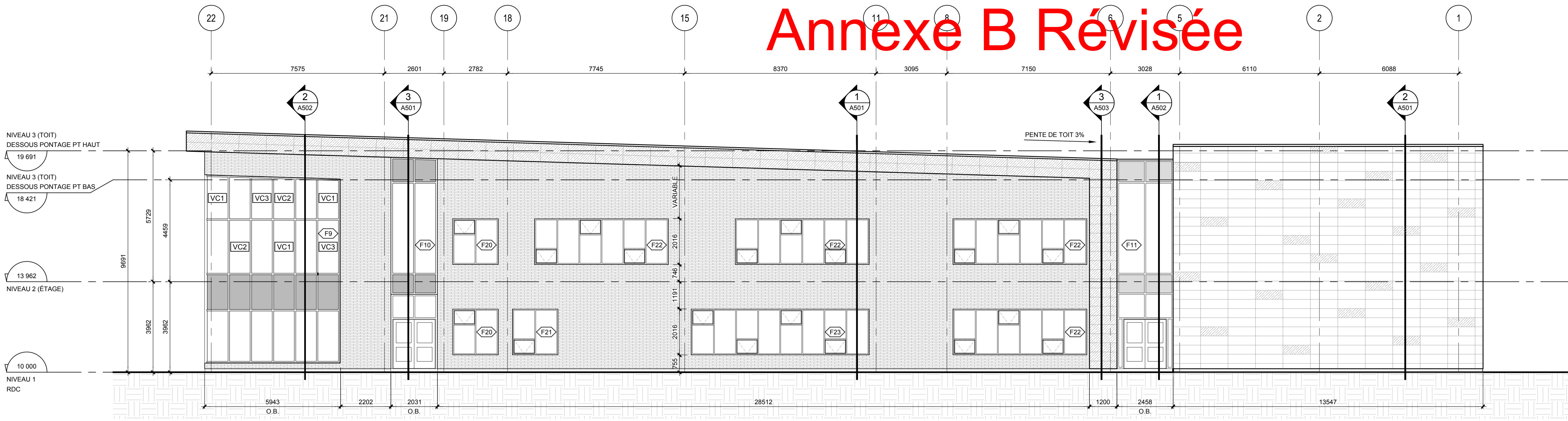
**CLIENT**  
COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE BOURGEOYS

**PROJET**  
PHASE 2 - RECONSTRUCTION  
ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE  
ANNEXE 2

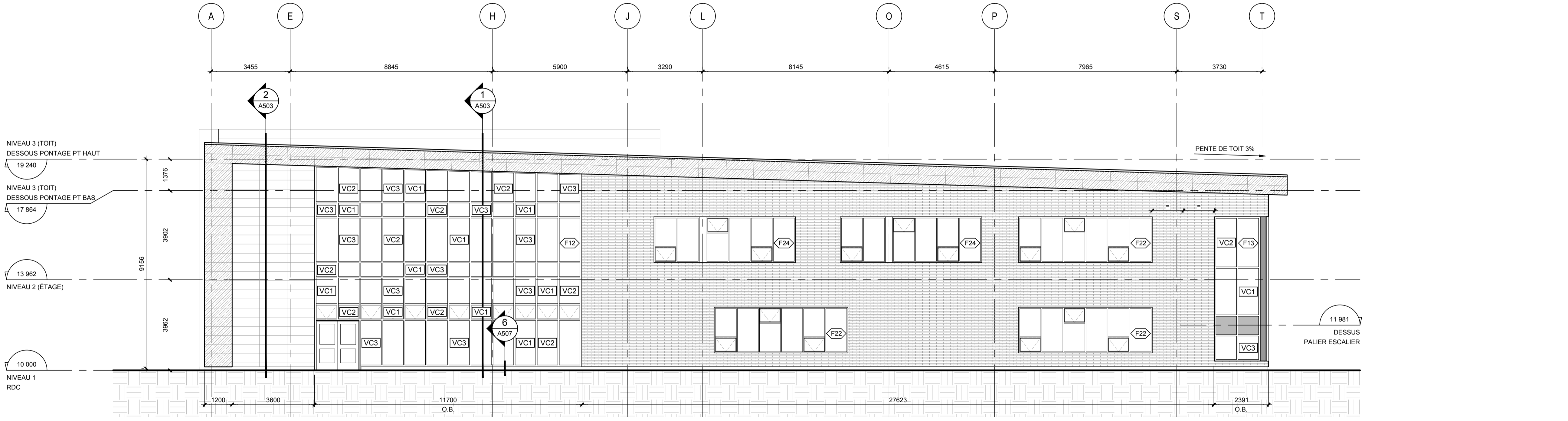
**TITRE**  
PLAN DE TOITURE

DATE	12/2015	PROJET No.	MBO-15-2588
ÉCHELLE	1:100	FICHER No.	
DESSINÉ PAR	N.L. / C.D.	DESSIN No.	A151
VÉRIFIÉ PAR	G.C.		

# Annexe B Révisée



**1**  
ÉLÉVATION  
RUE CHURCHILL  
ECHELLE: 1:100



**2**  
ÉLÉVATION  
RUE LLOYD-GEORGE  
ECHELLE: 1:100

**LÉGENDE**

	REVÊTEMENT DE MAÇONNERIE DE BIRQUE APPAREILLAGE EN PANNERESSE
	REVÊTEMENT DE CÉRAMIQUE FINI SATINÉ
	REVÊTEMENT DE CÉRAMIQUE FINI LUSTRÉ
	REVÊTEMENT D'ALUMINIUM
	PANNEAU TYPMAN EN VERRE COULEUR #1
	PANNEAU TYPMAN EN VERRE COULEUR #2
	VERRE COLORÉ, COULEUR #1
	VERRE COLORÉ, COULEUR #2
	VERRE COLORÉ, COULEUR #3

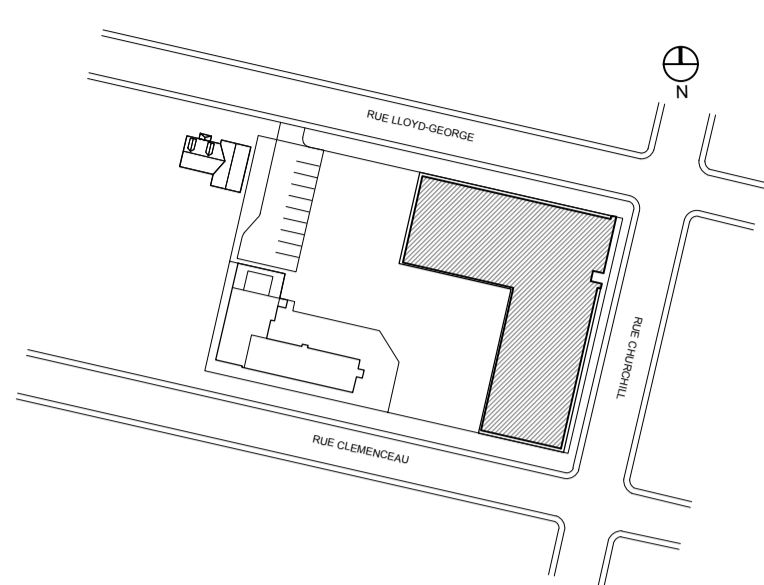
**LÉGENDE (SUITE)**

	FENÊTRE À TRÉMIE
	PERSIENNE DE VENTILATION (VOIR ING.)
	JOINT DE CONTRÔLE
	TYPE DE FENÊTRE VOIR LA FEUILLE A-801 ET A-802
	NIVEAU DESCRIPTION

**NOTES ÉLÉVATIONS**

TOUS LES PARE-SOLEIL DE PLUS DE 1828 mm SERONT MUNIS D'UN ANCRAGE INTERMÉDIAIRE.

**NOTES**  
L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT VÉRIFIER TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS. TOUTES LES ERREURS ET OMISSIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX ARCHITECTES ET INGÉNIEURS. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ÊTRE MESURÉES DIRECTEMENT SUR CE DESSIN. CE DESSIN NE POURRA ÊTRE UTILISÉ POUR LA CONSTRUCTION QU'APRÈS AVOIR ÉTÉ SIGNÉ PAR LES EXPERTS CONSEILS.



**PLAN CLÉ**

No.	DESCRIPTION	DATE
10	ÉMIS POUR PERMIS	13-06-2016
09	ÉMIS POUR SOUMISSIONS RÉVISION 1	30-05-2016
08	ÉMIS POUR PERMIS	19-05-2016
07	ÉMIS POUR SOUMISSIONS	09-05-2016
06	ÉMISSION 100%	02-05-2016
05	ÉMISSION 90%	18-04-2016
04	ÉMISSION 70%	29-03-2016
03	ÉMIS POUR CCU	11-03-2016
02	ÉMISSION 30%	04-03-2016
01	ÉMIS POUR CCU	15-02-2016

**ARCHITECTURE**

**RA**  
RIPEL ASSOCIÉS ARCHITECTES  
777 RUE DE LA COMMUNE O. SUITE 400  
MONTREAL QUEBEC H3C 1Y1  
T : 514.521.2138  
F : 514.521.2139  
info@ripel-associes.com

**MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ**

**exp**  
Les Services MB-22  
1111, rue Beaudry, Suite 200  
Montréal, Québec H3H 1S6  
Télé: 514 399-8111  
www.exp.ca

**STRUCTURE**

**sdk**  
1111, rue Beaudry, Suite 200  
Montréal, Québec H3H 1S6  
Télé: 514 399-8111  
www.sdk.ca

**ENVIRONNEMENT ET CIVIL**

**GHD**  
4600, Boulevard de la Côte-Vertu  
Montréal, Québec, H4S 1C7, Canada  
T 514 333 5151 F 514 333 4674 W www.ghd.com

**ARCHITECTURE DE PAYSAGE**

**BC2**  
GROUPE BC2  
296, RUE SAINT-PAUL O. BUREAU 200  
MONTREAL (QUÉBEC)  
H2V 2A3  
T 514 507 3600

**CLIENT**  
COMMISSION SCOLAIRE  
MARGUERITE BOURGEOYS

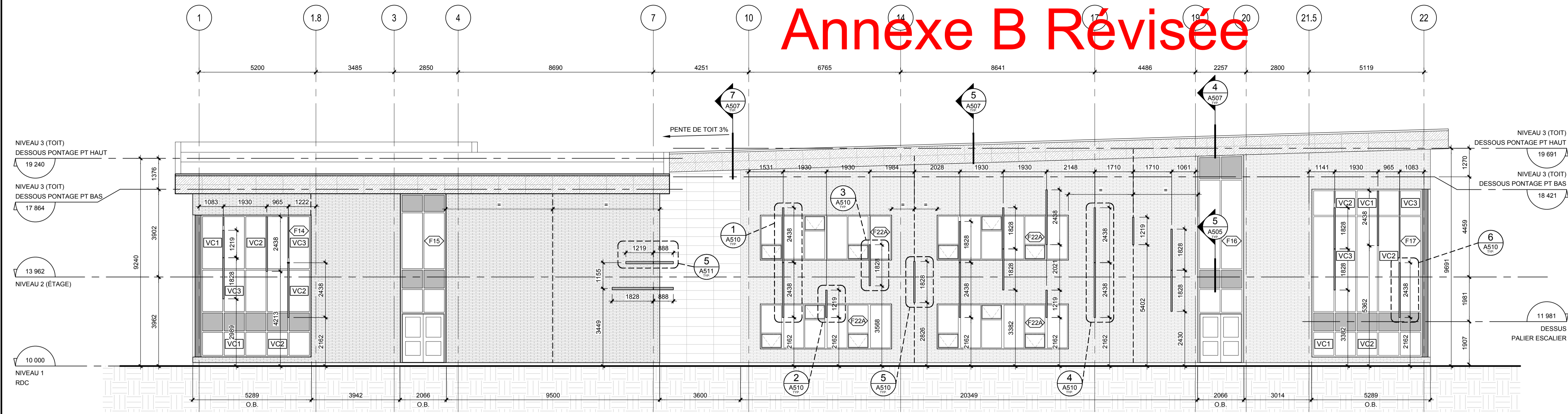
**PROJET**  
PHASE 2 - RECONSTRUCTION  
ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE  
ANNEXE 2

**TITRE**  
ÉLÉVATIONS

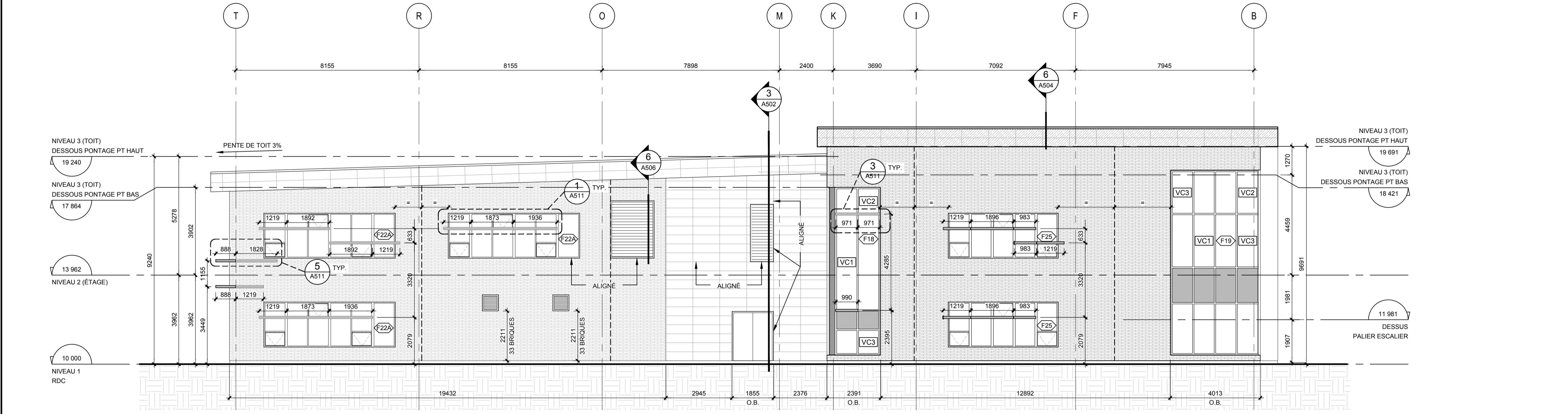
DATE	12/2015	PROJET No.	MBO-15-2588
ÉCHELLE	1-100	FICHER No.	
DESSINÉ PAR	N.L.	DESSIN No.	A301
VÉRIFIÉ PAR	G.C.		

**REÇU**  
Par Frédéric St-Louis, 10:03, 28/06/2016

# Annexe B Révisée

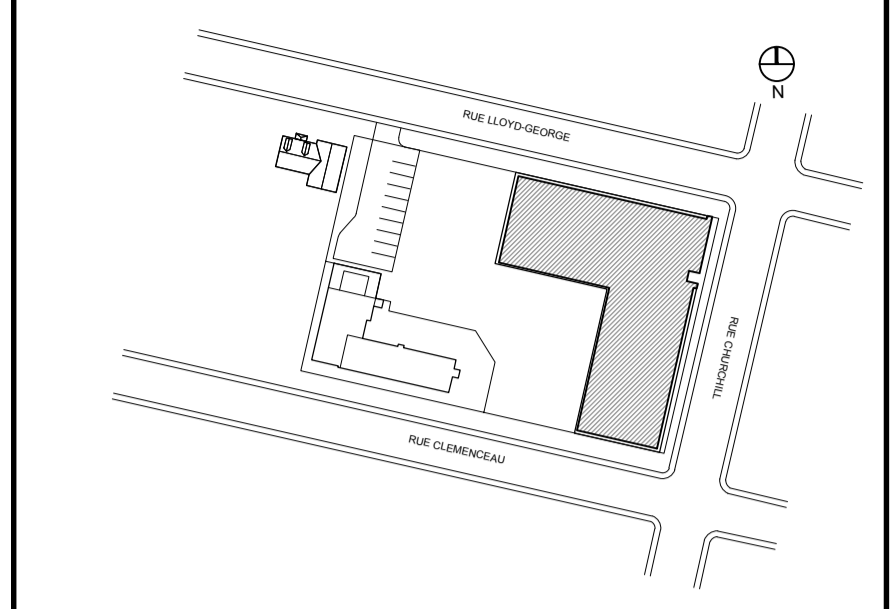


**3**  
ÉLÉVATION  
ARRIÈRE  
Echelle: 1:100



**4**  
ÉLÉVATION  
RUE CLEMENCEAU  
Echelle: 1:100

**NOTES**  
L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT VÉRIFIER TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS. TOUTES LES ERREURS ET OMISSIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX ARCHITECTES ET INGÉNIEURS.  
LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ÊTRE MESURÉES DIRECTEMENT SUR CE DESSIN.  
CE DESSIN NE POURRA ÊTRE UTILISÉ POUR LA CONSTRUCTION QU'APRÈS AVOIR ÉTÉ SIGNÉ PAR LES EXPERTS CONSEILS.



**PLAN CLÉ**

No.	DESCRIPTION	DATE
10	ÉMIS POUR PERMIS	13-06-2016
09	ÉMIS POUR SOUMISSIONS RÉVISION 1	30-05-2016
08	ÉMIS POUR PERMIS	19-05-2016
07	ÉMIS POUR SOUMISSIONS	09-05-2016
06	ÉMISSION 100%	02-05-2016
05	ÉMISSION 90%	18-04-2016
04	ÉMISSION 70%	29-03-2016
03	ÉMIS POUR CCU	11-03-2016
02	ÉMISSION 30%	04-03-2016
01	ÉMIS POUR CCU	15-02-2016

REVISIONS

**ARCHITECTURE**

**RA**  
RIPEL ASSOCIÉS ARCHITECTES  
777 RUE DE LA COMMUNE O.  
SUITE 400  
MONTRÉAL QUÉBEC H3C 1Y1  
T : 514.521.2138  
F : 514.521.2139  
info@ripel-associes.com

**MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ**

**exp**  
Les Services Exp-22  
1100 Avenue du Parc  
Montréal, Québec H3B 2G6  
T 514 333 5151 F 514 333 4674

**STRUCTURE**

**sdk**  
111, rue Beaudry, bureau 200  
Montréal, Québec H3B 2G6  
T 514 333 5151 F 514 333 4674  
www.sdk.ca

**ENVIRONNEMENT ET CIVIL**

**GHD**  
4600, Boulevard de la Côte-Vertu  
Montréal, Québec, H4S 1C7, Canada  
T 514 333 5151 F 514 333 4674 W www.ghd.com

**ARCHITECTURE DE PAYSAGE**

**BC2**  
GROUPE BC2  
296, RUE SAINT-PAUL O. BUREAU 200  
MONTRÉAL (QUÉBEC)  
H2V 2A3  
T 514 507 3600

**CLIENT**  
COMMISSION SCOLAIRE  
MARGUERITE BOURGEOYS

**PROJET**  
PHASE 2 - RECONSTRUCTION  
ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE  
ANNEXE 2

**TITRE**  
ÉLÉVATIONS

DATE	12/2015	PROJET No.	MBO-15-2588
ÉCHELLE	1-100	FICHER No.	
DESSINÉ PAR	N.L.	DESSIN No.	A302
VÉRIFIÉ PAR	G.C.		

**REÇU**  
Par Frédéric St-Louis, 10:03, 28/06/2016

**LÉGENDE**

	REVÊTEMENT DE MAÇONNERIE DE BIRQUE APPAREILLAGE EN PANNERESSE
	REVÊTEMENT DE CÉRAMIQUE FINI SATINÉ
	REVÊTEMENT DE CÉRAMIQUE FINI LUSTRÉ
	REVÊTEMENT D'ALUMINIUM
	PANNEAU TYPMAN EN VERRE COULEUR #1
	PANNEAU TYPMAN EN VERRE COULEUR #2
	VERRE COLORÉ, COULEUR #1
	VERRE COLORÉ, COULEUR #2
	VERRE COLORÉ, COULEUR #3

**LÉGENDE (SUITE)**

	FENÊTRE À TRÉMIE
	PERSIENNE DE VENTILATION (VOIR ING.)
	JOINT DE CONTRÔLE
	TYPE DE FENÊTRE VOIR LA FEUILLE A-801 ET A-802
	NIVEAU DESCRIPTION

**NOTES ÉLÉVATIONS**

TOUS LES PARE-SOLEIL DE PLUS DE 1828.8mm SERONT MUNIS D'UN ANCRAGE INTERMÉDIAIRE.



ÉLEVATION RUE LLOYD GEORGE



ÉLEVATION RUE CHURCHILL

